

COLLEGE DES BOURGOGNES DE CHANTILLY

Chantilly, le 08 septembre 2021

La Principale du collège des Bourgognes

De Chantilly

A

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse de collège pour l'année scolaire 2021-2022 s'effectueront en ligne via le portail Scolarité Services avec votre **compte EduConnect ou France Connect** du 02 septembre 2021 au 21 octobre 2021.

Ce service est accessible à l'adresse suivante :

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Sauf cas exceptionnels, la demande de bourse de collège doit s'effectuer en ligne.

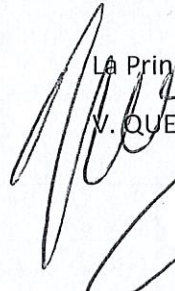

Vous trouverez en pièce jointe un flyer recto-verso décrivant la marche à suivre.

Si vous le souhaitez, vous pourrez consulter également la page web de référence "Les aides financières au collège" **<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>** qui comprend toute l'information utile ainsi qu'un tutoriel vidéo simulant une demande de bourse en ligne.

Les familles qui n'ont pas la possibilité de déposer une demande de bourse de collège en ligne ont la possibilité de retirer et déposer, auprès des services de gestion du collège, leur demande de bourse au format papier.

Le service de gestion du collège des Bourgognes reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.


La Principale
V. QUERIC

COLLEGE DES BOURGOGNES
La Principale
60500 CHANTILLY